



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 décembre 2024

### **FRANCE 2030 – L'AGENCE DE L'INNOVATION EN SANTÉ DRESSE UN PREMIER BILAN DE SES DEUX PREMIÈRES ANNÉES D'ACTION**

A l'occasion du deuxième anniversaire de l'Agence de l'innovation en santé (AIS), Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, et Lise Alter directrice générale de l'AIS, sont revenus sur la mise en œuvre de la feuille de route de l'agence et ses premières réalisations. Lors d'un événement organisé à ParisSanté Campus, ils ont également mis en lumière des lauréats France 2030 dont les travaux démontrent que les innovations soutenues le sont au bénéfice des patients, des professionnels et du système de santé.

En collaboration avec les Ministères de la Santé et de l'Accès aux soins, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et de l'Industrie, ainsi qu'avec l'ensemble de ses partenaires, l'AIS s'est engagée sur 12 travaux prioritaires (cf sa [feuille de route](#), publiée en novembre 2023). Ils soutiennent les objectifs du plan Innovation Santé 2030, volet santé de France 2030, de faire de la France un pays souverain et leader en Europe. Un an plus tard, l'Agence a démontré sa capacité à agir au plus près des acteurs de terrain : depuis la mise en place de son guichet à destination des porteurs de projets innovants, plus de 400 projets lui ont été présentés<sup>1</sup>, avec un taux de satisfaction des utilisateurs de 85% à ce jour. Elle note également que les stratégies d'accélération France 2030 – biothérapies et bioproduction ; maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC ; santé numérique ; dispositifs médicaux innovants ; innovation et

---

<sup>1</sup> <https://www.innovation-sante.fr/guichet>

prévention lancée en août dernier – portent leurs fruits. C’est ainsi que la France, qui était positionnée en 3<sup>ème</sup> position derrière le Royaume-Uni et l’Allemagne en matière de biomédicaments en développement, a gagné un rang et se situe désormais 2<sup>ème</sup> pays d’Europe, devant l’Allemagne et la Suisse. Les mesures de soutien et de renforcement de la recherche biomédicale ont permis de financer [22 premières chaires d’excellence](#), comme celle de Yasmine Belkaïd ou Florent Ginhoux, et trois des cinq bioclusters ont ainsi été inaugurés<sup>2</sup>. Ces pôles d’excellence, regroupant laboratoires, centres de recherche, centres de soins et entreprises, catalysent en un même lieu une masse critique d’acteurs autour d’une thématique porteuse d’innovation et participent au rayonnement international de la recherche française dans les domaines du cancer, de l’immunologie, des neurosciences, des maladies rares et de l’immunologie.

## **DES TRAVAUX ENGAGÉS AU PLUS PRÈS DES ACTEURS DE TERRAIN**

Après un premier tour de France de l’innovation en santé réalisé en 2023 et qui a permis de découvrir la richesse des projets menés sur le terrain, l’agence mènera en 2025 un nouveau tour de France de l’innovation en santé. Outre de poursuivre la rencontre des porteurs de projets innovants qui sur l’ensemble du territoire préparent la santé de demain, l’agence organisera à chacun de ces déplacements un colloque sur une des problématiques rencontrées par les acteurs : investissement, attractivité des territoires, traitements innovants de demain, transition écologique, parcours de l’innovateur, ... À chaque fois, il s’agira de débattre et réfléchir avec des acteurs nationaux et locaux aux solutions qu’il faut mettre en place<sup>3</sup>.

Autre action que l’agence mènera l’an prochain : elle franchira une nouvelle étape pour accompagner encore mieux les porteurs de projets. Depuis le lancement du guichet unique, plus de 400 porteurs de projets innovants en santé ont bénéficié d’un accompagnement de la part des experts de l’agence, que ce soit pour être orientés vers les différents guichets des agences sanitaires (GIO de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, rencontres précoces de la Haute Autorité de santé ...), pour être informés sur les différents programmes de financements publics, ou encore pour être accompagnés sur leur stratégie de développement. En 2025, l’AIS renforcera son action auprès des porteurs de projets en mettant à disposition des acteurs un parcours de l’innovateur structuré, leur permettant, quel que soit le niveau de maturité de leurs projets, de s’orienter vers les interlocuteurs les plus pertinents, et anticiper au mieux les étapes à venir. Ce guichet va compléter G\_NIUS pour les innovations qui n’entrent pas dans le champ du numérique, comme les médicaments ou dispositifs médicaux.

L’AIS renforcera également son accompagnement en labellisant des projets innovants répondant aux enjeux de santé publique et d’efficacité. Cette labellisation sera octroyée après évaluation par le comité d’experts constitué par l’équipe de l’agence au cours de l’année écoulée – cliniciens, patients, méthodologistes, techniciens. Ce label donnera la possibilité aux

---

<sup>2</sup> Paris Saclay Cancer Cluster en région parisienne en oncologie, Brain&Mind à Paris en neurologie et ophtalmologie, et MIB à Marseille en immunologie

<sup>3</sup> Pour plus d’informations, rendez-vous ici :

<https://admin.eventdrive.com/public/events/69364/website/home>

porteurs de projets de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, sur un temps long, par les équipes de l' AIS et afin de répondre à leurs problématiques de passage à l'échelle.

Enfin, l' AIS, fédératrice des acteurs du système de santé, poursuivra les partenariats noués au cours 18 derniers mois dans l'objectif d'assurer aux patients un accès rapide aux produits et technologies de santé, avec notamment des collaborations spécifiques sur la prospective et les nouvelles méthodologies de recherche clinique avec la HAS ; de porter et répondre aux difficultés rencontrées par les acteurs de terrain en menant des actions en synergie avec les pôles de compétitivité, clusters et représentants de l'Etat en région, mais également avec les agences et structures professionnelles ; de contribuer aux réflexions européennes et internationales qui permettront de soutenir la place de la France et de ses innovateurs en santé dans la compétition internationale.

## **UNE STRUCTURATION DE LA RECHERCHE BIOMÉDICALE, AU BÉNÉFICE DE TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'INNOVATION EN SANTÉ**

En 2024, l' AIS a mis en œuvre avec les ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la santé et de l'accès aux soins, et de l'industrie les ambitions en matière de recherche biomédicale portées par le Président de la République depuis 2021 et le lancement du plan Innovation Santé 2030. Tout d'abord avec la [mise en place effective des 5 bioclusters, et l'installation des 12 nouveaux Instituts Hospitalo-Universitaires](#), dont l'objectif est de renforcer l'attractivité de notre territoire pour les chercheurs et les cliniciens, en créant des pôles d'excellence thématiques en matière de recherche, de soins, de prévention, de formation et de transfert de technologie. Ce soutien s'est également traduit par de nouvelles actions en faveur de l'attractivité des talents, avec notamment la sélection des 22 premiers lauréats de l'appel à projets « Chaires d'excellence en Biologie Santé ». Ce programme d'envergure permet à des équipes de recherche de renommée mondiale de voir leurs projets financés sur notre territoire.

L'agence a également intensifié ses travaux pour renforcer l'attractivité de la recherche clinique et augmenter significativement le nombre d'essais cliniques, notamment à promotion industrielle, menés sur notre territoire. Tout d'abord au travers des travaux sur les nouvelles méthodologies de recherche clinique, menés en collaboration avec l'infrastructure F-Crin. Ces nouvelles méthodologies permettraient d'apporter des preuves cliniques dans des domaines où la démonstration d'efficacité est difficile, tels que les maladies ultra-rares, les populations fragiles ou encore les pathologies d'évolution lente. Dans la continuité du colloque international organisé le 24 juin dernier à Lille en présence de cliniciens, méthodologistes, chercheurs, patients et institutions, afin de travailler sur les doctrines d'évaluation de ces méthodologies par les agences sanitaires (EMA, FDA, HAS, ANSM ...), l'agence conduira dans les semaines qui viennent un appel à manifestation d'intérêt afin de définir à partir de cas d'usages de ces nouvelles méthodologies les conditions méthodologiques de leur usage. L'objectif est de permettre de s'appuyer sur les nouveaux outils tels que l'IA et des nouvelles méthodologies afin de développer les traitements et solutions bénéfiques aux patients, en s'assurant d'un haut niveau de sécurité et d'un haut niveau de preuve.

Toujours dans l'objectif d'accélérer la recherche clinique, l'Agence s'implique, avec l'ensemble de ses partenaires, dans la digitalisation et la décentralisation de la recherche clinique, afin de faciliter l'accès des patients à la recherche clinique sur tout le territoire. A cette fin, et dans la continuité des travaux initiés en 2024, elle permettra le déploiement d'une action d'envergure et en partenariat avec les établissements de santé réunis en consortium, un appel à manifestation d'intérêt financé dans le cadre de France 2030 autour du SI recherche.

Enfin, l'Agence continue de s'engager dans l'accélération de la diffusion des innovations et lancera, en 2025, un programme pilote de mobilisation de l'achat public porté par l'interministériel, au bénéfice des solutions innovantes.

## **MOBILISER L'INNOVATION AU SERVICE D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION AMBITIEUSE**

Le 28 août dernier, l'État lançait une nouvelle stratégie dotée de 170M€ et visant à soutenir le développement de dispositifs innovants, produits et technologies de santé, au service de la prévention en santé. Un premier appel à projet a été ouvert pour financer des projets portés par des consortiums public/privé, dans l'objectif de faire la démonstration de la valeur de ces projets innovants en termes de prévention, sur un territoire donné et à large échelle. Cet appel à projets, opéré pour le compte de l'État par Bpifrance, a rencontré un vif intérêt de la part des acteurs de terrain, avec plus de 800 acteurs connectés lors des webinaires organisés pour présenter le dispositif dont la première relève est prévue le 10 décembre prochain.

En 2025, l'agence accompagnera les projets sélectionnés lors de cette première vague et de nouvelles relèves seront effectuées.

## **EN 2025, DES ACTIONS STRUCTURANTES SUR LA PROSPECTIVE ET L'INTERNATIONAL**

Ce 4 décembre 2024, l'agence de l'innovation en santé célèbre ses réalisations et met à l'honneur une sélection de lauréats dont les innovations contribueront à améliorer la santé des malades, l'organisation et les pratiques professionnelles et à rendre plus efficient notre système de santé. Elle prépare sa troisième année d'existence, auprès de ses partenaires, ministères, agences de santé, start-ups, chercheurs académiques avec plusieurs actions structurantes : l' AIS dévoilera les premiers résultats de ses travaux de prospective, à la fois avec la mise en place d'un outil structuré d'horizon scanning, permettant aux pouvoirs publics de prévoir l'arrivée des innovations médicamenteuses et d'anticiper leurs impacts en termes d'organisation des soins et d'impact budgétaire. Les premiers livrables des groupes de travail sur l'anticipation des besoins des blocs chirurgicaux seront également publiés.

Enfin, l' AIS continuera de promouvoir le plan Innovation Santé 2030 à l'international, afin de renforcer la visibilité du territoire pour les investisseurs internationaux. C'est dans ce cadre que Lise Alter, sa directrice générale se rendra à plusieurs rendez-vous internationaux d'importance dont la conférence JP Morgan, le congrès BIO et l'exposition universelle 2025 à Osaka.

### Retrouvez plus d'informations sur

- [l'agence de l'innovations en santé](#)
  - [la feuille de route de l'AIS](#) ;
- [Le tour de France de l'innovation en santé 2025](#)

### Contacts presse :

Agence de l'innovation en santé : [florence.gaudin@pm.gouv.fr](mailto:florence.gaudin@pm.gouv.fr)

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

Ministère de la santé et de l'accès aux soins : [sec.presse.sas@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.sas@sante.gouv.fr)

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : [presse-mesr@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr)

### À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : [france2030.gouv.fr](http://france2030.gouv.fr) | [@SGPI\\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)